

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 12 février 2021

Étaient Présents : Annick HUCHET, Maire – Laurette GUEIDAN, 1^{ère} Adjointe – Frédéric EYMERY, 2^{ème} Adjoint
Les conseillers : Jean-Louis BEYLIER – Fabiola DUPUY – Alexandre GYURITS – Jean-Jacques JARRY - Marjorie KOERTS – Rosine GAUTIER-PEIXINHO

Absents : Robert DRURY, procuration donnée à Jean-Louis BEYLIER – Guillaume BONNAUD, procuration donnée à Laurette GUEIDAN

Secrétaire de séance : Alexandre GYURITS

La séance est ouverte à 18h30.

Les questions à l'ordre du jour :

1. Intervention de Monsieur Bru - Société EREA concernant le projet de centrale photovoltaïque à Bourneix

Monsieur Bru présente au Conseil le projet de centrale photovoltaïque qui sera situé sur un terrain privé de 4.8 hectares. La mise en service est prévue pour 2024.

2. Information sur la campagne de vaccination :

La mairie étant en contact régulier avec le CH de St-Yrieix, nous avons pu assister et obtenir des rendez-vous pour plus d'une trentaine de Peyrouliers qui sont donc vaccinés contre la Covid19.

3. Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 4 décembre 2020 :

Il est approuvé à l'unanimité.

4. Vote des Comptes administratifs 2020 (Budget général, eau et assainissement) :

L'ensemble des comptes présentés par Mme le Maire étant conformes aux prévisions, ils sont votés à l'unanimité.

5. Approbation du compte de gestion 2020 :

Le compte de gestion du Comptable Public étant en accord avec le compte administratif, il est approuvé à l'unanimité.

6. Affectation des résultats 2020 :

Budget principal : le résultat de fonctionnement de 26 595.66 € est affecté à la section d'investissement pour 10 673.39 € pour couvrir le besoin de financement de la section (déficit + restes à réaliser). Le solde de 15 922.27 € est reporté en balance d'entrée de la section de fonctionnement. Le déficit d'investissement de 750.72 € est reporté en balance d'entrée de la section.

Budget Eau : l'excédent de fonctionnement de 41 206.06€ est reporté en balance d'entrée de la section du budget 2021. L'excédent d'investissement de 56 373.49 € est reporté en balance d'entrée de la section du budget 2021.

Budget Assainissement : l'excédent de fonctionnement de 6 743.82 € est reporté en balance d'entrée de la section du budget 2021. L'excédent d'investissement de 14 673.29 € est reporté en balance d'entrée de la section du budget 2021.

Voté à l'unanimité.

7. Actualisation de la protection sociale des agents :

Il s'agit d'actualiser la participation de la commune à la cotisation « maintien de salaire » en liaison avec son augmentation (approuvé à l'unanimité) et d'actualiser la participation à la mutuelle santé. Le montant pris en charge sur cette mutuelle était fixé jusqu'à présent à 9€ (il était augmenté de 0,50€ chaque année), il est proposé de prendre en charge 15€ par agent, soit une augmentation de 6€. (approuvé par **10 votes Pour – 1 abstention**)

8. Régularisation du chemin des Vigères :

Cela concerne la parcelle 268 achetée par Monsieur Daniel Dupuy, sur laquelle existe depuis de nombreuses années un chemin qui dessert des parcelles agricoles enclavées. Jouxant cette parcelle existe un chemin rural non-utilisé car sa largeur ne permet pas le passage des engins agricoles. Monsieur Dupuy demande de pouvoir procéder à la clôture de sa parcelle et que le chemin qui y est implanté ne soit plus utilisé par des tiers. Pour cela, il faut élargir le chemin rural et procéder à son aménagement, ce qui nécessite la cession d'une bande de terrain de 1.50 mètres par Monsieur Dupuy à la commune, sur la longueur de la parcelle, lequel accepte.

L'abattage de 3 gros arbres présents sur ce chemin sera effectué par un professionnel pour le compte de la commune. Ils seront ensuite mis à la disposition de Monsieur DUPUY, qui en contrepartie, dessouchera et nivellera le chemin. La commune fournira ensuite les matériaux nécessaires à l'empierrement.

Un acte en la forme administrative sera établi pour formaliser cette cession. Dans l'attente que cet acte soit officialisé (cadastre, hypothèques), une convention entre les parties concernées sera établie pour permettre d'effectuer les travaux rapidement.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité**.

9. Questions diverses :

a. Projet café-bar estival

Pour répondre à une demande fréquente des visiteurs et habitants du village, la commune envisage d'implanter cet été 3 chalets en bois (prêtés par la ville de Saint-Yrieix) aux abords de la mairie pour profiter d'un endroit de convivialité. Ce lieu serait exploité et géré intégralement par un couple « auto-entrepreneur », la commune lui fournissant l'infrastructure et le mobilier. Bien entendu, tout dépendra de la situation sanitaire à cette période.

b. Classement et organisation du nettoyage des chemins de randonnée

- En accord avec l'Office de Tourisme du Pays de St-Yrieix, le chemin des Aurières va être répertorié et classé au Plan Départemental des Chemins de Randonnée. La commune bénéficiera ainsi d'une nouvelle attractivité. Une boucle de ce chemin rejoindra des chemins de la commune voisine de Ladignac.

Une partie du chemin des Aurières reste à nettoyer avec une équipe de bénévoles courant mars. L'opération est pilotée par Alexandre Gyurits.

Au fil des ans, il est prévu d'installer des panneaux directionnels sur tous les chemins du Chalard, de les nommer et d'établir un document (circuits et plans).

Nous sommes d'ores et déjà satisfaits de cette 1^{ère} inscription au PDCR qui donnera une meilleure lisibilité du Chalard.

- La demande de Monsieur Datin de nettoyer un chemin rural mitoyen (Le Chalard-Ladignac), situé à Morterolles, est portée à la connaissance du conseil. Selon lui, il a déjà l'autorisation de la commune de Ladignac pour faire couper les arbres encombrant ce chemin. Il sollicite également l'accord de la commune du Chalard. Le conseil donne un accord de principe et demande que les vérifications soient faites sur place.
- La commune a comme projet d'améliorer le parcours du chemin du Viaduc avec la possibilité de créer une aire de pique-nique au bord de l'Isle, et de réaliser une jonction sur la commune de Saint-Yrieix. Pour cela, l'acquisition de 2 parcelles de terrain au pied du viaduc est à l'étude.

c. Vidéo-surveillance des bâtiments communaux du centre bourg

- Compte-tenu de divers actes de malveillance et de vandalisme ayant eu lieu récemment, notamment sur le tracteur de la commune ... il est prévu d'installer un système de vidéosurveillance aux abords de la mairie et de l'atelier municipal.

d. Acquisition d'un défibrillateur

- Nous disposons de 2 devis pour l'acquisition d'un défibrillateur en extérieur, ils sont à l'étude. Ce défibrillateur sera installé à l'extérieur de la mairie.

e. Point sur la voirie communale

Un diagnostic complet va être réalisé par l'ATEC 87 afin de planifier les interventions nécessaires sur l'ensemble de la

voirie.

- En 2021, le SIVA interviendra sur une portion de voirie entre Bussin - Bessous - Masvieux et une partie de la Lande. Les dépenses en fournitures à la charge de la commune sont estimées à 16 865€. Cette opération pourra bénéficier d'une subvention du Conseil départemental de 50%. Cependant, les jours consacrés habituellement au curage des fossés seront supprimés cette année.

10. Informations diverses :

- Après consultation du conseil, il est décidé de continuer de désherber les allées du cimetière avec un anti-germinatif. La commune a été saisie d'une demande pour que soit coupé un cyprès, qui envahit des tombes voisines et risque d'endommager les concessions. La mairie va prendre contact avec la propriétaire, déjà prévenue.
- Un contact a été pris avec FACLIM (Fonds d'Art contemporain des Communes du Limousin) pour exposer des œuvres d'art dans les locaux de la mairie. Cette association regroupe aujourd'hui plus de 50 communes qui, pour une cotisation de 0,15€/an par habitant (permettant à FACLIM l'acquisition de nouvelles œuvres d'art), peuvent bénéficier d'un prêt renouvelable de 10 œuvres à exposer. Un rendez-vous est prévu le 3 mars.
- La rédaction de règlements intérieurs pour le Cimetière et les services Eau et Assainissement est en cours, une ébauche est présentée aux conseillers. Ils définissent notamment les droits et obligations de chacun.
- Les articles du Bulletin municipal sont en cours de rédaction, Dans la dernière newsletter, nous avons demandé aux Peyrouliers (adultes et enfants) de transmettre à la mairie des photos du Chalard et des dessins. Les associations de la commune ont également été sollicitées, pour ce qui les concerne.
- Une rencontre a été organisée avec les associations de la commune le 31 janvier dernier. Toutes déplorent malheureusement l'impact de la situation sanitaire sur leurs activités respectives. Cependant, dans l'attente d'un retour à la normale :
 - « 1^{er} Acte » participera à un Cluedo organisé au Chalard par l'Office de Tourisme de St-Yrieix
 - « Les Rencontres Peyroulières » maintient quelques activités à domicile, espère pouvoir redémarrer en avril et souhaite organiser une vente des créations de ses membres à l'occasion de la Fête de Noël 2021.
 - « Le Comité des Fêtes » est en stand-by jusqu'en novembre 2021 et a réservé la salle des fêtes le 27/11/2021 pour un repas festif. Sa présidente demande si la commune pourrait envisager de restaurer le boulodrome près de la Salle des Fêtes et y prévoir un éclairage.
 - « L'ACCA » a suspendu son Loto et espère pouvoir l'organiser dès que possible.
 - « Chalard Initiatives » prévoit l'ouverture de la Maison de l'Or en mai 2021 avec les mesures sanitaires adaptées. Les traditionnelles manifestations dépendront quant à elles, de la régression de la pandémie.
 - « La Sauvegarde du Site le Chalard Peyroulier » prévoit une exposition au Centre touristique en juin/juillet, organisée avec l'Office de tourisme de St-Yrieix. Les panneaux d'information de l'église vont être refaits et le cimetière des Moines sera entretenu avec la participation de la commune. Des devis sont en cours pour la restauration du doigt de la Pieta.

Il est convenu avec les associations qu'elles pourront communiquer sur l'application Panneau Pocket de la commune.

- Le local de l'ACCA est toujours en cours de régularisation. Un dossier de travaux de mise conformité au titre des ERP (Établissements Recevant du Public) est en cours d'instruction.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 5 mars 2021 à 18h30.

Compte-rendu fait le 19 février 2021

Alexandre GYURITS, Conseiller municipal